



COMMUNIQUE

COMMISSION CENTRALE DE PREVENTION

Sans goût et sans saveur !

Jeudi 19 novembre 2015 s'est tenue la dernière CCP de l'année sous la présidence de Monsieur BODIN, Secrétaire Général pour l'Administration. La délégation FO était composée d'Anne POLLET, Bruno BADIE, Philippe MARECHAL, Philippe MASSE et Yves PEIFFER.

La Déclaration Liminaire (en pièce jointe) de Force Ouvrière a donné lieu à une réaction vive et démesurée du président de séance, néanmoins elle ne résulte pas plus des élucubrations de journalistes que des exagérations de syndicalistes, mais bien de constatations au quotidien.... Dont acte.

Débats en ouverture de séance

Après l'approbation à l'unanimité, du procès-verbal de la CCP de juin dernier, nous sommes entrés dans le vif du sujet.

Dans le contexte général de crise suite aux événements, le SGA a tenu à préciser que, si le président de la république avait annoncé un arrêt des réductions des effectifs des armées, cela s'entendait bien dans le domaine purement opérationnel et ne concernait pas la poursuite des réformes et notamment les réductions des effectifs de personnels civils.

Une fois de plus, c'est la composante civile qui paie la facture.

En réponses aux déclarations liminaires, le SGA déclare que les réponses apportées par DCNS sur bon nombre de problématiques n'étaient pas « normales » et que cet organisme devait prendre toutes

ses responsabilités vis-à-vis de ses agents.

Force ouvrière ayant abordé dans sa DL les difficultés rencontrées par les acteurs de la prévention dans les BdD, le représentant de l'EMA a tenu à confirmer que c'était bien la tête de chaîne EMA qui était en responsabilité de la prévention dans les BdD. Un état des lieux diligenté par l'EMA sur les PMRE est en cours et devrait mettre en lumière tous les dysfonctionnements depuis la création des BdD. Force Ouvrière encourage tous les acteurs à s'exprimer librement sur le sujet. Cette enquête permettra peut-être de clarifier les situations notamment le lien entre les conseillers préventions auprès des ComBdD et les CPRP des organismes embasés. Pour l'EMA, trois points essentiels sont à l'ordre du jour pour 2016 : Amiante, Incendie, Commission d'accessibilité.

Pour info, le nouveau décret amiante est en cours d'élaboration. Le blocage se situe bien en interministériel.

Plusieurs OS dont **Force Ouvrière** avaient également abordé certaines difficultés liées à la mise en œuvre de la prévention et des CHSCT au Service Infrastructure de Défense. Le SGA a pris l'engagement de rencontrer le DCSID pour analyser les situations.

Le guide juridique en cours de rédaction devrait également clarifier certaines situations liées aux interférences entre les CHSCT locaux et les CHSCT de Réseau.

Les RPS, sujet hautement sensible, ont été abordés et les nombreux exemples démontrent, s'il en était besoin, de l'urgence de la situation. Dans notre déclaration nous avons abordé la diffusion d'un questionnaire RPS dans certains organismes. Le contenu dudit questionnaire a fait sourire le président, qui d'ailleurs a été le seul à en sourire.....

En réponse à l'intervention de **Force Ouvrière**, l'administration précise qu'un sondage a été effectué dans 509 établissements et qu'il n'y aurait pas de situation particulièrement dramatique dans les organismes.

On peut néanmoins s'interroger sur la crédibilité à accorder à ce type de sondage qui est effectué par le commandement et dans des conditions parfois surprenantes.

Les formations SST (sauveteur-secouriste du travail) seront mises en place avec possibilité de recyclage et module complet dès que le dossier sera finalisé.... Il était temps.

Le président nous présente également une proposition interministérielle de mutualisation de la médecine de prévention. Pour **Force Ouvrière** il n'en est pas question. Au-delà des problèmes déjà criants de sous-effectifs, mettre à disposition nos moyens de médecine de prévention à d'autres ministères impacterait d'avantage encore le fonctionnement déjà difficile dans notre ministère.

Présentation des textes pour validation

Sur le texte concernant les **programmes de formation des fonctionnels de la prévention** du ministère de la défense, Force Ouvrière s'est abstenue. En effet trop d'approximations et de questions sans réponses sur ces formations qui auront sans doute le mérite d'exister mais qui n'obligeront personne à y adhérer ni même à y participer.....

La fiche formation des désignés à la CCP, à la demande de **Force Ouvrière**, a été retirée car inadaptée à la « mission » des représentants centraux et peu explicite sur

le déroulement et le contenu de la formation.

L'arrêté relatif au RDP (Recueil des Dispositions de Prévention) a été approuvé par Force Ouvrière, même si dans notre déclaration liminaire nous avons dénoncé l'impact sur le plan de charge des préventeurs et la nécessité de renforcer les effectifs.

La présentation du bilan du plan d'action 2015 a confirmé le glissement de certains dossiers sur 2016 pour diverses raisons : plan de charge trop important voire temps ou moyens insuffisants pour sa mise en œuvre par la DRH-MD. N'aurait-elle pas eu les yeux plus gros que le ventre en concoctant ce plan d'action ???

Le guide juridique d'application du décret de 2012 aura lui aussi le mérite d'exister. **Force Ouvrière** rappelle que ce n'est pas le premier guide rédigé par notre administration, il ne faudrait pas qu'il finisse comme d'autres au fond d'une armoire. Sa mise en œuvre, néanmoins, permettra aux agents de trouver des références règlementaires et juridiques pour l'organisation de la prévention.

Sur le **plan d'action SST 2016**, **Force Ouvrière** s'est abstenue car il nous semble important, aujourd'hui, de résorber le plan 2015 avant de vouloir s'imposer un plan, certes ambitieux (32 actions) mais qui sera là encore difficile à tenir en termes de programmation.

Enfin, concernant le **point de situation sur les orientations ministérielles RPS et le plan d'action associé**, **Force Ouvrière** émet un vrai doute sur la volonté et l'indépendance du traitement des situations avérées. Certes, un guide et un memento sont aussi en cours de rédaction, cependant c'est bien la reconnaissance du lien direct entre les conditions de travail voire l'environnement et les souffrances des agents qui doit être intégrée par le commandement. Il est trop facile de tenter de trouver des causes extérieures au mal-être au travail pour éviter de revoir l'organisation du travail et les plans de charge.

Bilans et communications

Les chiffres présentés dans le cadre des bilans n'ont pas toujours été en cohérences ni avec les effectifs réels ni avec les effectifs contenus dans la rédaction des rapports. SIRH Alliance et autres bases de données ont parfois bon dos....

S'agissant du rapport de santé annuelle, **Force Ouvrière** dénonce le fait que plus de 50% des prescriptions des postes de travail restent lettre morte. Aucune réponse sur les causes ni sur les analyses effectuées pour donner suite à la demande de l'agent.

La présentation faite par le SDP (Service de Pensions des Armées) était un peu approximative, mais les documents n'avaient pas été transmis aux OS et donc il était difficile d'en appréhender la présentation.

Force Ouvrière a demandé, dans le cadre de ces présentations, que les raisons du refus de la reconnaissance d'accident de travail ou de maladie professionnelle ne soit plus tenu secret (hors secret médical bien sûr) et puisse être communiqué aux représentants siégeant dans la commission commune, nouvellement créée.

Les rapports annuels de la médecine de prévention ainsi que le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail en 2014, s'ils sont le

reflet des conséquences de l'organisation générale du travail, devrait pouvoir déboucher sur une analyse plus large des causes et de leurs origines, ce qui rentrerait totalement dans la mission « prévention ». Or à ce jour les bilans n'entraînent pas une réflexion suffisamment approfondie sur les solutions à envisager.

Le Bilan du plan handicap, s'il convient à l'administration qui a pris pour habitude de nous comparer aux autres ministères, en présentant un chiffre de 7,5% de bénéficiaires au Mindef, peut donner lieu à une approche différente puisque les emplois réservés, créés historiquement pour le reclassement des trépanés de la Grande Guerre, sont également intégrés dans ce chiffre alors que les recrutements (2,5%) par ce biais ne concernent plus des travailleurs en situation de handicap. Il reste donc un effort certain à faire dans ce domaine.

Conclusion

Une CCP dans un bel environnement mais sans véritable engagement de la part de l'administration. On réglerait les affaires courantes qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Paris le 1^{er} décembre 2015.

